



Maine et Loire

Compte rendu FO DGFIP : Point sur la situation du Maine et Loire, Visio/audio-conférence du 10 mars.

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Jeudi 11 mars 2021,

La direction a convié les organisations syndicales à une conférence visio/audio ce mercredi 10 mars à 11 heures pour faire un point sur la situation globale à la DGFIP du Maine et Loire.

Situation sanitaire : La Direction locale nous a indiqué qu'à ce jour, 22 cas de Covid 19 avaient été recensés à la DDFIP49. Selon elle, la reprise de la pandémie à la DDFIP49 coïncide toujours à celle sur le territoire.

Les cas contact ne sont pas suivis quotidiennement par la direction, le décompte est uniquement hebdomadaire. Aucune statistique n'est établie. Le Docteur Bizouarne prescrit 7 jours d'isolement.

Mr Derrac va contacter la Préfecture pour connaître la date pour le prochain renouvellement de masques.

Estimant que les agents se relâcheraient et seraient moins attentifs (Gestes barrières, port du masque, distanciation physique), la Direction locale adressera un rappel des consignes aux agents.

Pour **FO**, il convient qu'elle précise, qu'en cas de doute, l'agent doit rester chez lui et se faire tester.

Accueil : M Derrac a tenu à préciser que les agents de l'accueil de la cité seront pour l'instant toujours affectés au SIP Angers Ouest. Il n'y aura donc aucun changement dans l'immediat. À l'arrivée du nouveau chef du SIP Angers Est, M.Boyer aura cependant un rôle de superviseur de l'accueil.

Fermeture les après midis : **FO** s'est fait le relai de collègues apostrophés (désapprobations, mécontentements, colères, voire plus) devant le bâtiment D. Certains collègues n'osent même plus passer par le hall l'après midi.

Monsieur Derrac a répondu « que les insultes étaient minoritaires ! » Heureusement !

Ces faits et cette réflexion sont en contradiction avec son mot publié sur Ulysse 49 le 9 mars sur le sujet. Il va se rendre prochainement sur « les lieux ».

M Guérineau a précisé que la signalétique sur les horaires d'ouverture sera modifiée avant lundi. Nous espérons que tous les sites concernés seront modifiés.

Plus globalement, une réflexion sur la réorganisation des accueils, téléphonique, Internet et physique sera conduite quand le NRP sera mis en place (d'ici deux ans).

« Tiens tiens, comme c'est bizarre... »

Campagne IR : Celle-ci est en cours de préparation. Une harmonisation se fera concernant les documents à emporter chez soi pour les télétravailleurs. M Tourpin a indiqué que l'objectif est de faciliter le travail des agents.

Télétravail et Présentiel : Le taux d'équipement en micro portable est de 58 % par rapport à l'effectif.

Au quotidien, le taux de télétravailleurs est de 30 % et la Direction estime qu'une progression est inévitable. Des collègues continuent à solliciter le télétravail.

L'objectif de 50 % d'équipement de portable étant atteint, la direction indique que cela facilitera l'organisation en cas de nouvelles restrictions (vague épidémique, confinement,..).

50 % des agents du centre de contact sont en télétravail journalier. Le taux d'équipement en micro-portable est de 75 %, il manque encore 10 portables pour atteindre les objectifs.

Les SIP devront être équipés à hauteur de 60 % de matériel pour la campagne IR.

Concernant les impressions à distance, le CID a confirmé cette possibilité.

Seuls les grands sites (Angers, Baugé, Cholet, Saumur et Segré) seront accessibles. Un protocole (visa des travaux) et une demande officielle doivent être établis ainsi qu'un ordre de mission pour rejoindre le site, mais sans aucun frais de déplacement.

Pour l'instant une seule demande a été faite, la direction a précisé que cela restera marginal.

Plan de congés : suite à l'intervention de **FO**, la direction va envoyer un message aux chefs de service pour les sensibiliser afin que les droits soient les mêmes pour tous (Présentiel ou Télétravailleur).

Poste d'assistante de prévention : quatre demandes écrites ont été enregistrées à ce jour et quelques contacts oraux ont eu lieu. Les agents ont jusqu'au 15 mars pour faire la demande.

Formations Professionnelles : La priorité reste le distanciel, M Guerineau a rappelé qu'il ne pouvait pas avoir plus de six personnes (formateur inclus) dans la même salle.

MEDOC Web : Concernant le passage de la DDR3 à MEDOC, **encore une fois pour la direction** « tout se passe bien »...

Pour **FO**, ce n'est pas ce qu'en pense ceux qui subissent cette situation. La réponse de la Direction est loin des témoignages des collègues concernés :

« Non M le directeur, le passage de DDR3 à médoc ne s'est pas bien passé. »

« calendrier des formations établi dans la précipitation, support mis à jour, du jour au lendemain, et pendant ce temps : accumulation des opérations en compte d'attente » « Les stages se déroulant parfois la semaine précédant la mise en route de médoc, voire mieux, après. »

« La mise en application le 1^{er} mars pendant les vacances scolaires , encore une bonne idée ! » « Connaissez-vous le nombre de chèques, de remises de majoration, d'opérations banque de France, etc, à passer par jour ?

M Derrac, pour votre information, avec MEDOC il faut trois fois plus de temps (chronophage) pour passer une opération qu'avec RAR et DDR3 ! ».

Les collègues chargés de la comptabilité devront bien rattraper ce retard et cela sur une application qu'ils ne connaissent pas ou peu.

Contrairement à DDR3, l'arrêté doit obligatoirement être fait avant 18h. « Imaginez-vous le stress généré par ce passage à MEDOC et la peur de faire des erreurs sans pouvoir les corriger? »

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	